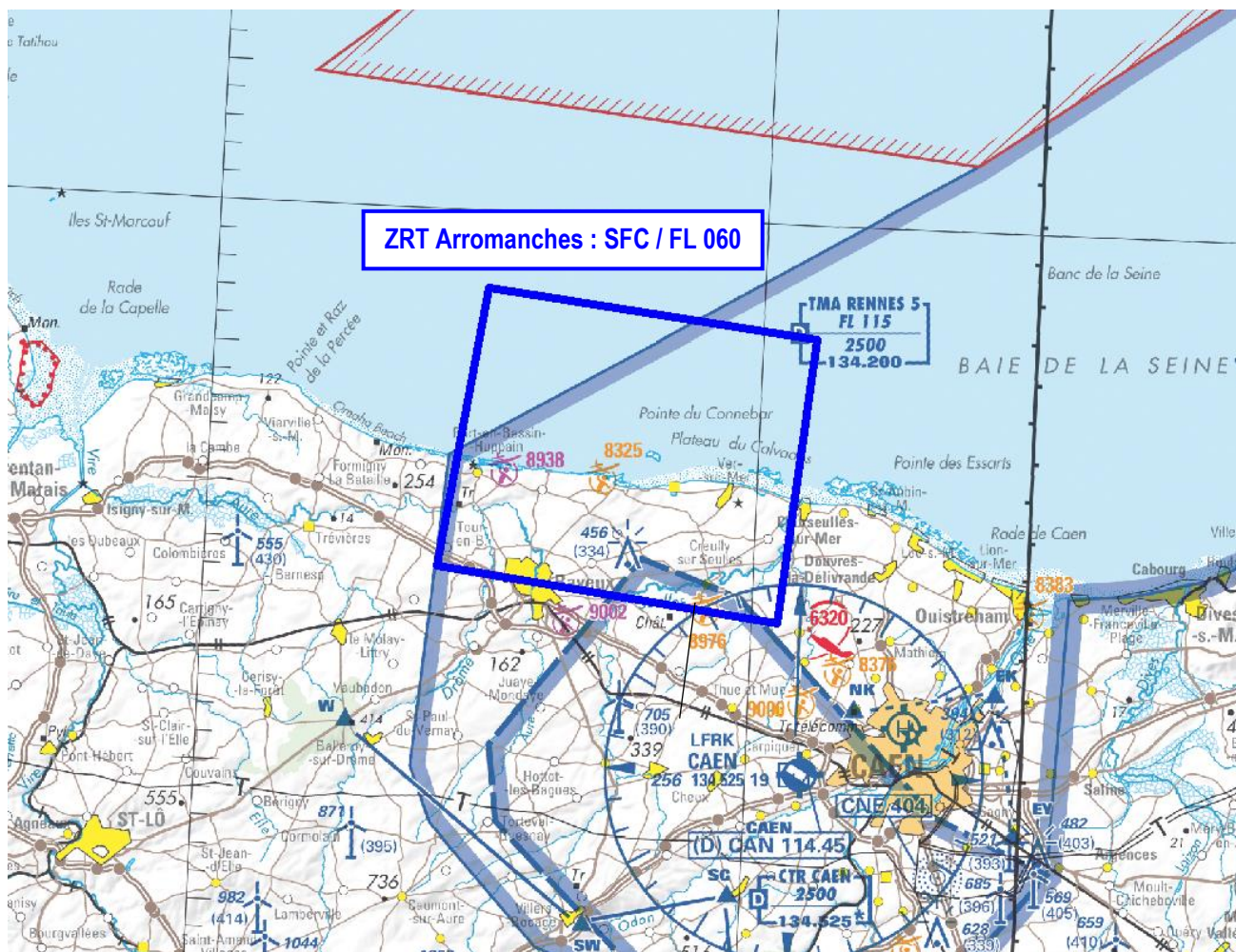


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) en FIR Brest à l'occasion d'une manifestation aérienne à Arromanches dans le cadre des commémorations du 80ème DDAY

En vigueur : Du 07 au 08 juin 2024

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Caen Carpiquet LFRK



Extrait carte 1 / 500 000 IGN - Edition 2024

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne sur la commune d'Arromanches-les-Bains dans le cadre de la commémoration du DDAY80.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT ARROMANCHES activable :

07 : 1200-1730

08 : 0730-1730

INFORMATION DES USAGERS

RENNES INFO : 134.200 MHz

RENNES APP : 120.350 MHz

CAEN TWR : 134.525 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur des Vols : 06 83 24 72 42

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant à la manifestation aérienne,
- aéronefs autorisés par le Directeur des Vols,
- aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage, de police et de sûreté aérienne lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact préalable avec le Directeur des Vols (Tél : 06 83 24 72 42).

SERVICES RENDUS

Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par RENNES INFO.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT Arromanches****Limites latérales**

49°17'15" N - 000°47'19" W

49°27'16" N - 000°45'12" W

49°25'56" N - 000°27'04" W

49°15'46" N - 000°28'38" W

49°17'15" N - 000°47'19" W

Limites verticales

SFC / FL 060

DISPOSITIONS PARTICULIERES

La ZRT Arromanches n'est pas activable lorsque la ZIT Colleville est active (cf. SUP AIP « dispositif particulier de sûreté aérienne lié à la protection des cérémonies du 80ème anniversaire du débarquement de Normandie » disponible sur le site du SIA).

Activités suspendues lorsque la ZRT est active : AEM 8325 Tracy sur Mer, AEM 8938 Commes et AEM 8976 Creully.